



Compagnon accro à l'alcool

Par **mclaude**, le **13/03/2011** à **16:39**

Bonjour,rrnrien couple depuis 22 ans sans mariage ni pacs, je souhaite me séparer du père de mes 2 enfants (19 et 15 ans), car il s'enfonce de plus en plus dans l'alcool et refuse de se soigner.rn nous avons acheté une maison ensemble il y a 5 ans, mais l'emprunt est prélevé sur mon compte depuis le départ.rnje souhaite garder la maison; peut-il exiger de l'argent de ma part, sachant que laisser ses enfants ne lui pose aucun problème et que sa participation dans le budget famille est nettement inférieure à la mienne.rnmerci pour vos réponses

Par **mimi493**, le **13/03/2011** à **16:45**

Sauf à vouloir contester l'acte notarié en justice en prouvant que c'est vous qui avez tout payé, vous devez lui racheter la moitié de la maison SI il veut bien et SI il veut partir

Par **mclaude**, le **13/03/2011** à **16:52**

merci pour la réponse rapide;

Par **Hugues**, le **04/05/2011** à **16:33**

Bonjour, rn rnVous devez regarder les conditions de votre crédit, étant en concubinage, si votre crédit est aux deux noms il ne peut pas être prélevé sur un seul compte nominatif. rn rndonc si

le crédit est à votre nom c'est votre maison. autrement vous devez prouvez que la maison est issu de vos bien propres c'est à dire que seul vos revenus et autres biens ont payé cette maison.